

# Concours photo 2015

**Thème** : Des chèvres de Savoie sous tous les angles

**Durée** : Du 1er mai 2015 au 15 mars 2016



*Bon Clair,*



*Polychrome,*



*Noire à barrettes...*

**Des Chèvres des Savoie sous tous les angles...**

**Renseignements** :



**ASCS, concours photo 2015,  
Centre d'élevage de Poisy  
845 route de l'école d'agriculture**

**74330 Poisy**

**Tél : 06 89 64 34 46**

**[contact@association-chevre-savoie.fr](mailto:contact@association-chevre-savoie.fr)**

**Partez à la rencontre et photographiez une ou plusieurs Chèvres des Savoie lors de vos randonnées en montagne, sorties en famille à la ferme ou simplement chez votre voisin**

**Participation gratuite ouverte aux amateurs de tout âge, dans la limite de 5 photos par personne.**

# Règlement

Le concours photo « Des Chèvres des Savoie sous tous les angles » est organisé par l'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie (L'ASCS).

## Article 1 : date et participants

- ✓ Ce concours est gratuit et ouvert aux amateurs de tous les âges.
- ✓ Nous adresser les photos du 1er mai 2015 au 15 mars 2016 sous enveloppe suffisamment affranchie et résistante à l'ASCS, concours photo 2015, centre d'élevage de Poisy, 845 route de l'école d'agriculture, 74330 Poisy.

ou sous format numérique à l'adresse mail suivante : [contact@association-chevre-savoie.fr](mailto:contact@association-chevre-savoie.fr)

## Article 2 : organisateur et thème

- ✓ Le concours photo « Des Chèvres des Savoie sous tous les angles » est organisé par l'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie sur le thème de la Chèvre des Savoie.
- ✓ Le sujet principal est la Chèvre des Savoie (Noire à Barrettes, Cou Clair, Polychrome) et de ce fait seules les photos de chèvres bien typées de la race seront acceptées.
- ✓ Aucune condition particulière quant aux lieux des prises de vue et de la saison.

## Article 3 : informations à fournir

- ✓ Pour chaque photo envoyée mentionner le nom, adresse et âge (pour les moins de 16 ans) du participant, l'activité et les coordonnées professionnelles pour les agriculteurs, le lieu et la date de la prise de vue.

## Article 4 : caractéristiques des photos

- ✓ Pour concourir, il suffit d'envoyer vos photos selon les modalités suivantes avec les renseignements demandés à l'article 3.
- ✓ En tirage papier photo plein cadre en format 20x30 ou sous format numérique jpeg haute définition
- ✓ Chaque participant peut présenter 5 photos. Toutefois, une seule photo par personne sera primée.

## Article 5 : sélection des photos, résultats, remise de prix

- ✓ Le jury composé du public du Printemps des Chèvres votera à raison d'une image par personne lors de l'édition du Printemps des Chèvres 2016. Chaque votant devra déposer dans une urne prévue à cet effet un coupon mentionnant le numéro de la photo choisie.
- ✓ La décision du jury est sans appel.
- ✓ Les critères de choix sont : respect du thème, qualité esthétique, créativité.
- ✓ Les 3 lauréats seront avisés en fin de journée ou par lettre personnelle l'invitant à recevoir son prix au plus tard dans le mois qui suit.
- ✓ Aucun nom ne doit paraître devant ou derrière les photos, les photos seront numérotées et exposées à l'occasion du Printemps des Chèvre édition 2016

## Article 6 : utilisation des photos

- ✓ Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs photos à l'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie et l'autorisent à utiliser sans restriction les photos (sans limite de durée, pour toute utilisation et sur tout support).
- ✓ L'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie décline toute responsabilité vis-à-vis des actions en justice au titre du droit à l'image de personnes, immeubles, ou ayant droits présents sur les photos. Il est du devoir du photographe de s'assurer de l'accord des sujets.

## Article 7 :

- ✓ Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Le non respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

## Article 8 :

- ✓ L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement. L'organisateur ne serait être tenu responsable des pertes, vols et détériorations qui pourraient subvenir lors de l'envoi ou la réexpédition des photos